

Tricher au bac puis obtention licence

Par **Legeek5465656**, le **04/02/2021** à **13:54**

Bonjour,

J'ai triché au bac en 2015 sans me faire prendre. Je passe en L3 en 2020. Si je me fait prendre après coup on m'enlève le bac. Mais l'interdiction commence en 2015 ou en 2020 ?

Par **Isidore Beautrelet**, le **04/02/2021** à **14:25**

Bonjour

En théorie, on peut effectivement retirer un diplôme, si la tricherie n'est constaté qu'après sa délivrance.

Mais cela fait cinq ans que vous avez passé votre bac. Toutes vos copies ont été détruites depuis bien longtemps !

[quote]

Que deviennent ces 4 millions de copies une fois que leur correction est finie ?

Elles ont comme tout sur cette Terre, vocation à disparaître ! Mais pas immédiatement. Au mois de juillet les premiers résultats tombent. Les copies sont alors conservées dans les centres d'examen et consultables sur place pendant 72 heures par les élèves eux-mêmes qui veulent contester les résultats avant de passer les épreuves orales.

Ensuite elles rejoignent les archives des rectorats dans les académies, pour une durée d'un an. Les élèves peuvent alors en réclamer la photocopie qui peut leur être adressée par la poste à leur frais. Cette procédure peut être effectuée afin de demander une révision de la note ou tout simplement pour garder une copie du travail comme souvenir. **Ce n'est qu'en juin de l'année suivante que les copies du bac sont détruites, juste avant les épreuves du bac suivant. Mais leur utilité ne s'arrête pas là puisqu'elles sont recyclées à différentes fins... notamment pour devenir du papier toilettes !**

[/quote]

<https://www.chosesasavoir.com/deviennent-copies-bac/>